

RAPPEL NOUVEAUTE PAIEMENT DE CANTINE

Paielement de la cantine après réception de l'avis de paielement sur l'adresse mail de la personne qui paie les frais de scolarité

La facturation est trimestrielle

Pour les élèves boursiers, la bourse paye dans un premier temps les frais de cantine

Le moyen de paielement à privilégier est le paielement à distance via l'onglet Turbo Self (Voir onglet ouverture de compte sur le site et mode d'emploi ci-dessous) / Le montant de la facturation est sur le portail à distance. Les élèves boursiers dont la bourse couvre la totalité des frais de demi-pension n'auront pas de paielement à effectuer.

Horaire de paielement sur place

Mardi de 7h 35 à 11 h 30

Jeudi de 9 h à 13h

Vendredi de 7h35 à 11h30

Moyens de paielement sur place : espèces (**uniquement l'appoint**), Carte Bancaire, Chèque à l'ordre de L'agent comptable du collège Cassien Sainte Claire



[Contacter mon établissement scolaire](#)

VOUS AVEZ
DÉJÀ UN COMPTE :

—

Se souvenir de moi

CONNEXION

[Mot de passe oublié\(s\)?](#)

Vous n'avez pas encore de compte ?

Demandez la création d'un compte. Votre établissement scolaire traitera la demande dans un délai de 48h. (pendant les vacances scolaires, le délai peut être plus long)

Pour faire une demande de création de compte, veuillez vous référer au lien présent sur le site Internet de votre établissement

CRÉER UN COMPTE

[En savoir plus](#)

-Si vous n'avez pas encore de compte, veuillez faire la demande en cliquant sur « créer un compte »

-un identifiant vous sera envoyé par l'établissement pour votre première connexion